

**Commune de Montboucher**  
**Procès-verbal de la séance du 02 mars 2026**

Le Conseil Municipal de Montboucher, s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Marc Ferrand, le deux mars deux mille vingt-six suivant convocation du mardi vingt-quatre février deux mille vingt-six.

**Présents :**

Estelle Aaufaure, Murielle Chlebowski, Céline Coulaud, Goulven Duboeuf, Marc Ferrand, Laurence Landrevie, Claude Skrzypczak et Jean-Marc Vellard (18h37).

**Représenté :**

- Laurent Echard donne pouvoir à Goulven Duboeuf

Catherine Belangeon assiste au conseil en sa qualité de secrétaire de mairie.

Goulven Duboeuf est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h34.

En préambule, Monsieur le Maire précise qu'il n'a pu être inscrit à l'ordre du jour de cette réunion du conseil municipal, l'examen des compte administratifs et de gestion 2025. En effet, la DDFIP ayant été victime d'une cyberattaque, ces documents ne pouvaient être produits.

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2025**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2025 qui est adopté par 7 voix pour et 1 abstention (Laurent Echard).

**Informations au conseil municipal :**

- 1. Arrêté de circulation du 15/12/2025-Rue de la République**
- 2. Arrêté du 28/01/2026 autorisant l'accès au terrain multisports**
- 3. Arrêté de circulation du 04/02/2026-Route des Cèdres**

**Discussions :**

## **1. Organisation du bureau de vote**

Dans le cadre de la tenue du bureau de vote, Monsieur le Maire précise que chaque liste peut nommer un assesseur titulaire et suppléant, un délégué ainsi que des scrutateurs. Afin de respecter le Code électoral, deux membres du bureau de vote sont présents simultanément (président, secrétaire ou assesseurs). Monsieur le Maire demande que la liste des assesseurs, délégué et scrutateurs lui soit adressée au moins trois jours avant le premier tour, ce afin de garantir le bon déroulement du scrutin.

Conformément aux dispositions du Code électoral, Monsieur le Maire exercera les fonctions de président du bureau de vote, un président suppléant sera désigné.

Les fonctions de secrétaire du bureau de vote seront exercées par Goulven Duboeuf.

Trois rotations seront organisées de la manière suivante :

<b>8h-11h30</b>	<b>11h30-15h</b>	<b>15h-18h</b>
Estelle AUFAURE	Claude SKRZYPCZAK	Céline COULAUD
Laurent ECHARD	Murielle CHLEBOWSKI	Jean-Marc VELLARD

## **2. Travaux d'enfouissement des réseaux dans le bourg et le lotissement**

Monsieur le Maire indique qu'avec les membres de la commission travaux présents (Claude SKRZYPCZAK), ils ont rencontré le SDEC afin d'échanger sur les travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans le lotissement et dans le bourg. Initialement prévus en 2024, ces travaux seront réalisés à compter de la mi-mars par SOCALEC. Dans un premier temps, des tranchées à 80 cm de profondeur seront creusées pour enfouir les réseaux. Puis, dans un second temps, le raccordement de la fibre sera effectué.

Ces travaux auront un impact sur la circulation. Ainsi, un arrêté modifiant la circulation sera pris par Monsieur le Maire pendant le chantier qui devrait s'échelonner sur une période maximale d'un an. Les habitants riverains seront informés par courrier.

Claude Skrzypczak précise que l'enfouissement des réseaux électriques jusqu'à l'école n'est pas inclus dans le projet présenté par le SDEC. Le SDEC formulera deux propositions

Goulven Duboeuf demande quel est le coût de ces travaux, en particulier les coûts induits par l'enfouissement, notamment sur la voirie.

Monsieur le Maire indique que les travaux d'enfouissement sont pris en charge à 100% par le SDEC, à l'exception de la somme de 1 200€ qui sera versée à la société Orange. Néanmoins, Monsieur le Maire souligne que les lampadaires installés dans le bourg et dans le lotissement n'ont plus vocation à exister. Ainsi, il apparaît opportun de les remplacer par des lampadaires solaires, notamment dans un contexte d'augmentation de 25% des coûts de l'éclairage public.

Jean-Marc Vellard demande si un devis a été réalisé pour estimer le coût de ces remplacements et s'interroge sur un subventionnement au titre de la DETR.

Monsieur le Maire précise que le SDEC formulera une première proposition de devis aux alentours du 15 avril 2026. Il ajoute que le coût d'un lampadaire solaire est compris entre 1 500 et 2 500€. Enfin, ces travaux ne sont pas éligibles à une subvention DETR, mais un concours financier de 30% peut être attribué par le SDEC.

Enfin, Monsieur le Maire expose que le coût de la dégradation de la chaussée liée aux tranchées sera pris en charge par le SDEC.

### **3. Information relative à la gestion du personnel**

L'arrêt maladie de l'agent placé en congés longue durée a été prolongé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h05.